

ABONNEMENT

Saumur	
Du an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Du an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 JUIN

LE GROUPE BOULANGISTE

Le groupe boulangiste s'est signalé par le dépôt de deux propositions dont on causait beaucoup dans les couloirs de la Chambre.

MM. Laur, Aimel, Paulin-Méry, de Belleval, Ernest Roche, Boudeau, Goussot, Chiché, proposent à la Chambre la convocation d'un congrès économique européen à Paris, afin de parer les effets du Silver-Bill et du Mac-Kinley-Bill qui menacent la vie économique de l'ancien-Monde. L'Amérique réfléchira, estiment les députés, en voyant quels intérêts elle a froissés, et à quelles représailles elle s'expose. Le projet de résolution est ainsi formulé : « La Chambre invite le gouvernement à provoquer, à Paris, un Congrès économique des nations européennes. »

Ce même groupe, réduit à sa plus simple expression, constate que, depuis le ministère Flourens, nous avons vu une chose sans précédent dans les annales diplomatiques.

Le pays et le Parlement n'ont point eu connaissance des négociations diplomatiques auxquelles la France a été mêlée pendant ces trois années. Les plus graves événements se sont accomplis, on s'est partagé tout un continent, et le ministre des affaires étrangères n'a donné aucune explication, ni verbale, ni écrite.

C'est pour protester contre ce « bon plaisir » du gouvernement de la République, que ces huit membres du parti républicain national ont déposé le projet de résolution suivant : « La Chambre invite le gouvernement à lui faire distribuer les Livres jaunes relatifs à toutes les négociations diplomatiques auxquelles la France a été mêlée depuis trois années. »

Nous craignons bien que M. Laur et ses amis ne remportent un double... insuccès. Ne suffit-il pas, en effet, qu'une proposition émane

de l'initiative de ces républicains d'une catégorie spéciale pour qu'elle soit repoussée de parti-pris sans même les honneurs de la guerre ?

C'est l'ancien système adopté jadis à l'égard de la Droite par nos « libéraux » républicains.

INFORMATIONS

Le *Journal officiel* a publié la nomination au grade de contre-amiral du capitaine de vaisseau de Maigret, attaché à la maison militaire du Président de la République.

Cette promotion a eu lieu en remplacement du contre-amiral Fournier, placé hors cadres pour être mis à la disposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et attaché au gouverneur général de l'Indo-Chine.

Le capitaine de vaisseau Jauréguiberry, fils de l'amiral, vient d'être nommé officier d'ordonnance du Président de la République, en remplacement de M. Maigret, promu contre-amiral.

M. Jauréguiberry est le plus jeune capitaine de vaisseau de la marine française.

La *France* dit que « on signale une agitation du personnel sur divers réseaux de chemins de fer et notamment sur la ligne de Ceinture en vue d'obtenir une réduction des heures de travail. »

Il faut espérer que tout conflit sera évité et que l'accord se fera entre les compagnies et leurs employés.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« Nous avons reçu la communication suivante :

« Une grande réunion sera donnée par la chambre syndicale des ouvriers et employés

des chemins de fer français, afin d'appeler l'attention des pouvoirs publics au sujet des révolutions continuelles dont sont victimes les membres de la chambre syndicale, et principalement ceux appartenant à la Compagnie d'Orléans.

« La réunion aura lieu le mercredi 3 juin, salle de l'Alcazar, avenue d'Italie. »

« Nous avons eu la curiosité de rechercher ce dont il était question dans cette note un peu vague, et voici ce que nous avons appris :

« Depuis quelques semaines déjà, chaque samedi, les ingénieurs de l'Orléans congédient un certain nombre d'ouvriers des industries annexes, menuisiers, charpentiers, lampistes, etc., ouvriers qui, tous, ont versé à la caisse de retraite de la Compagnie. »

Le *Rappel*, qui a entrepris et fait aboutir la grève des employés d'omnibus, déclarait récemment son intention de provoquer une manifestation des employés de tramways. Il a commencé hier.

On verra à quoi il aboutira.

L'autorité militaire fait visiter en ce moment tous les postes-caserne qui longent les fortifications de la première enceinte de Paris. Ces postes-caserne qui ont été beaucoup délaissés depuis quelque temps vont être réoccupés par la troupe lorsque les aménagements nécessaires auront été exécutés.

Le service commémoratif du Prince Impérial a eu lieu lundi à Saint-Augustin.

Comme chaque année, les Comités impérialistes avaient envoyé leurs drapeaux et l'on en comptait onze surmontés d'aigles et voilés de crêpe autour du sanctuaire.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Brisset, curé de Saint-Augustin.

Aux premiers rangs de l'assistance se tenaient : M. le prince Murat, M^{me} la princesse

Joachim Murat, le général du Barail, président du Comité central impérialiste; le duc et le marquis de Bassano, le marquis de Lavallette, MM. Jolibois, Eugène Poriquet, Pinard, le général Bonrbaki, le comte Ferdinand de Lesseps.

CONFÉRENCE MONARCHIQUE A BORDEAUX

Bordeaux, 2 juin.

Plus de cinq mille personnes, appartenant à toutes les classes de la société, assistaient hier soir au punch offert au comte d'Haussonville, dans les salons de l'hôtel de France, où il était descendu.

Le marquis de Lur-Saluces, député de la Gironde, président du comité royaliste, a présenté, en termes éloquentes, à la nombreuse assistance le nouveau représentant de Monsieur le Comte de Paris, qui a bien voulu choisir notre ville comme première étape de la grande tournée qu'il vient d'entreprendre. Le comte d'Haussonville est accueilli par des acclamations enthousiastes lorsqu'il prend la parole.

« Il est profondément ému, dit-il, de l'accueil qui lui est fait, il ne s'attendait pas à une pareille affluence et en reporte l'honneur à Monseigneur le Comte de Paris dont il est le porte-parole. Il est heureux de trouver les groupes commerçants, qui sont la gloire de Bordeaux, patrons et ouvriers, qui sont venus en foule à cette belle réunion. Il sera leur interprète auprès du Comte de Paris et lui dira qu'au premier signal les royalistes de la Gironde seront prêts à recommencer la lutte. »

Un royaliste de la région, qui prend la parole, est heureux de saluer en M. le comte d'Haussonville le chef énergique que le parti attendait.

M. Princeteau, président des conférences monarchiques, qui se trouve dans l'assistance, est porté à la tribune.

69 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XXXII

UN INCIDENT D'AUDIENGE

Un grand silence s'établit quand le président prononça ces mots :

— La parole est à la défense !
Maurice Belcoq se leva, modeste, mais sans nul embarras.

— Messieurs de la Cour, messieurs les jurés, dit-il, mes conclusions tendront à ce qu'il vous plaise reconnaître l'innocence de mon client et ordonner son acquittement pur et simple.

Et il développa son plaidoyer. Sa voix, d'abord douce et voilée, très nette pourtant, se déploya au fur et à mesure qu'il refaisait l'histoire du crime, qu'il reprenait les faits de l'accusation et les présentait sous un jour favorable à Marchand. Elle s'enfla bientôt, devint sonore et vibrante, emplissant sans effort la salle entière, articulant les mots d'une façon si nette, que pas un ne se perdait. Sa diction pure,

son geste sobre, charmaient les spectateurs.

La sympathie se lisait sur la physionomie des jurés, et, sur le visage d'ordinaire impénétrable des juges, l'expression d'ennui chronique faisait place à la curiosité.

Jusqu'à présent, Maurice Belcoq, se rendant compte à quelle réserve l'obligeait sa jeunesse, s'était contenté de présenter les faits du crime de la façon la plus favorable pour son client, il n'avait pas encore attaqué le discours du procureur de la République ; mais, quand il se sentit en pleine possession de son auditoire, il reprit en sous-œuvre les arguments du réquisitoire pour les renverser.

— M. le procureur de la République, dit-il, a cru que je chercherais une excuse pour mon client dans l'affolement où dut le jeter la perspective des 10,000 francs qu'il ne pouvait payer. Que M. le procureur se détrompe ! Gustave Marchand était simplement préoccupé, il était loin de perdre le jugement. Pourquoi n'aurait-il pas cru que M. Talbot était l'auteur du dépôt des dix mille francs sous sa porte, puisque madame Marchand s'était rendue dans l'après-midi au boulevard Montparnasse ?

Vous donnez comme preuve de son affolement, qu'arrivé à la porte de M. Talbot, il

n'osa en franchir le seuil, et vous admettez que ce délicat, qui redoute, par une demande d'emprunt faite à un ami, de paraître réclamer le paiement de services rendus, vous admettez qu'il commette un assassinat et qu'il vole. Vous vous mettez en contradiction avec vous-même, monsieur le procureur.

Vous traitez de fable la promesse que mon client affirme avoir faite à René Bernard de taire le sujet de leur conversation. Pourquoi cela ? Sur quelles raisons vous appuyez-vous pour nier la véracité de Marchand ? Vous n'en avez aucune ! Au contraire, tout son passé proteste en sa faveur, tous ses actes attestent son culte pour l'honneur de son nom. N'est-ce pas pour préserver le nom de sa femme d'une tache, que malheureusement l'on ne regarde plus assez maintenant comme infamante, qu'il a endossé les dettes de son beau-père et que par un travail acharné de six ans, il les a soldées ?

Je crois à la parole d'un homme qui prouve de cette manière le soin de son honneur, j'y crois même quand ce qu'il affirme paraît de prime abord inexplicable.

Et qu'est-ce qui me ferait douter de sa parole, puisque tous ses actes, jusqu'aux plus

minimes, sont accomplis avec la bonhomie, avec le calme d'une conscience pure ?

Le matin du 16 septembre, après avoir payé ses effets aux guichets de la banque Odon Wegrow, il se rend chez M. Talbot pour le remercier. M. le procureur a dit que Marchand n'allait chez son ami que pour retirer la lettre de sa femme. Pourquoi ne pas laisser à ses actions leur explication naturelle ? Il reprend la lettre de sa femme, tout simplement, parce qu'à ce moment elle devient inutile.

Si l'écrivain eût été criminel, croyez-vous qu'il se fût présenté à la maison du boulevard Montparnasse, où il comptait rencontrer M. Talbot. Il aurait réfléchi qu'il eût été obligé de lui fournir des explications, et il ne s'y fût pas rendu. S'il y alla, c'est parce qu'il était innocent du meurtre de René Bernard, c'est qu'il était persuadé que c'était son ami qui avait glissé sous sa porte l'enveloppe aux dix mille francs.

Si Marchand eût été coupable, il eût fait le silence autour du crime ; il ne fût pas descendu chez la concierge, à laquelle il ne parlait jamais, pour s'informer si quelqu'un était venu le demander.

Vous avez terminé votre réquisitoire, mon-

Dans une éloquente péroraison, il dit qu'il est très heureux de voir réunis les royalistes d'hier et les royalistes d'aujourd'hui. Après avoir rappelé la brillante conduite du jeune duc d'Orléans, il porte un toast au royaliste de demain : Au peuple.

Immense enthousiasme ; la réunion, commencée à huit heures et demie, n'a pris fin qu'à onze heures.

ÉTRANGER

L'EXPOSITION DE MOSCOU

Le tsar et l'impératrice, accompagnés de leur fille, la grande duchesse de Xénie, du grand-duc et de la duchesse Serge, ont visité l'exposition de Moscou, dont l'entrée était interdite au public. Les souverains sont restés de deux heures à cinq heures, et ont adressé leurs félicitations aux organisateurs; ils ont fait de nombreux achats. Le tsar s'est entretenu familièrement avec beaucoup d'exposants.

Etant donné que la durée du séjour des souverains à Moscou est très limitée, cette longue visite dès le premier jour a produit une profonde impression.

On mande de Constantinople, 1^{er} juin :

« Le train ordinaire de voyageurs, parti dimanche 31 mai à huit heures du soir pour l'Europe, a été attaqué près de Tchoulou, à 116 kilomètres de Constantinople, par une bande d'une trentaine de brigands, ayant pour chef un nommé Anastase, sujet grec.

» Les brigands, préalablement, s'étaient emparés du garde-barrière et avaient enlevé plusieurs mètres de rails, ce qui a entraîné le déraillement du train : la locomotive, le fourgon des bagages, un wagon de 2^e classe et un wagon de 3^e classe ont été renversés. Plusieurs voyageurs ont été blessés légèrement.

» Au moment du déraillement les brigands ont tiré sur le train; une balle a atteint un voyageur qui a été grièvement blessé.

» Cinq voyageurs ont été capturés par les brigands qui demandent pour leur rançon 200,000 francs.

» Les voyageurs faisaient partie d'une Société d'excursion organisée par la maison Stangen et composée de plusieurs Allemands et d'un Anglais.

» Le banquier Israël, de Berlin, qui était parmi les personnes capturées, a été remis en liberté pour aller chercher la rançon.

» M. de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne, a reçu du ministre des affaires étrangères de Berlin des instructions en vertu desquelles il avancera la somme ci-dessus mentionnée, en se réservant le droit de la faire rembourser par le gouvernement turc. On a ainsi évité, autant

que cela était possible, que la vie des prisonniers ne fût mise en danger.

» M. Oscar Greger, de Berlin; M. Moquet, propriétaire à Seipelsdorf; M. Oscar Kotsch, de Zorby, et M. Frendiger, conducteur du train, sont dans les mains des brigands. Les autres voyageurs ont été dépouillés, mais n'ont pas été emmenés. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juin 1891.

Le mouvement de hausse qui s'était produit hier sur nos rentes avait un caractère à la fois trop hâtif et trop spécial pour se continuer aujourd'hui. Le 3 0/0 est ramené à 94.97; le 4 1/2 0/0 à 404.60.

La Banque de Paris consolide son avance à 790. Si l'on tient compte du coupon de 25 francs qui sera détaché le 1^{er} juillet, le prix réel ressort à 765 fr.

La Société Générale garde sa fermeté ordinaire à 475. La progression continue de son chiffre d'affaires justifierait de plus hauts cours.

Le Crédit Lyonnais poursuit son mouvement de reprise à 780. La situation prospère de cet établissement ne peut manquer d'avoir sur les cours une heureuse et prochaine influence.

On demande la Banque d'Escompte à 462, soit 7 fr. de hausse depuis deux jours.

Le Crédit Foncier fait 4261. Le Crédit Mobilier se tient sans variation à 376. La prochaine assemblée fixée, comme on sait, au 12 juin, fera ressortir que l'exercice 1890 a été particulièrement satisfaisant.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie voient leur marché s'élargir de jour en jour en raison du rapide développement des opérations sociales. Ces prêts consentis jusqu'au 30 avril atteignent 1.500.000 francs. Il n'est pas inutile de rappeler que tous les prêts sont sur première hypothèque et au taux statutaire de 8 à 8 1/2 pour cent.

Les obligations Linarès à Almería valent 250 fr. Ces titres donnent lieu à de nombreux arbitrages avec les obligations des autres chemins de fer Espagnols qui produisent le même revenu et coûtent beaucoup plus cher. Les travaux confiés à la compagnie de Fives-Lille sont, d'ailleurs, poussés avec activité sur cette ligne qui va mettre Paris à 48 heures d'Oran.

Les Chemins Economiques sont à 413.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie samedi prochain, 6 juin, pour l'ouverture de la session budgétaire.

L'ordre du jour comprend la question du sectionnement de la Ville de Saumur et affaires diverses.

LE SECTIONNEMENT ÉLECTORAL

C'est demain jeudi, 4 juin, que sera close l'enquête relative à la modification du sectionnement.

Nous ne saurions trop engager les conser-

sieur le procureur, par une évocation du spectre de René Bernard, et vous avez prétendu que ces mots que mon client a prononcés : « Je suis perdu ! » indiquaient un aveu de sa part. Mais ne vous souvenez-vous pas, vous magistrat d'âge et d'expérience, que cette exclamation a été poussée aussi souvent par des innocents que par des coupables? Elle ne prouve rien contre l'accusé.

Il eût été plus utile, messieurs les jurés, au lieu de relever une parole échappée à Marchand, parole que dément toute sa conduite, aussi bien après qu'avant son arrestation, de rechercher ce que sont devenus les bijoux qui se trouvaient chez René Bernard : la montre en or, la deuxième épingle de cravate, les pièces de la parure, la bague, dont tout à l'heure je faisais constater l'absence.

On n'a pas retrouvé ces bijoux chez mon client; donc ils ont été emportés par l'assassin, qui, avant de quitter le théâtre de son crime, a non seulement préparé une première fausse piste en jetant dans l'appartement de M. Stéphan Mordy une épingle ayant appartenu à René Bernard, mais même en a préparé une seconde, et, celle-là, bien plus adroitement exécutée que la première, en glissant les dix

mille francs sous la porte de Marchand, et en abandonnant dans l'angle du palier du troisième étage la clef de l'appartement de la victime.

Le procès-verbal de la perquisition opérée au domicile de René Bernard contient une constatation importante. L'assassin a forcé ou crocheté les serrures de tous les meubles, il a ouvert tous les tiroirs, il a dérangé, puis feuilleté les livres des bibliothèques, il a visité jusqu'aux tiroirs de la commode de la chambre à coucher, il a bouleversé les piles de linge dans l'armoire. Croyez-vous que ce soit de l'argent que le meurtrier ait cherché dans les bibliothèques, entre les feuillets des livres, sous les piles de linge? Non, l'objet de ses recherches, c'était un objet, une pièce, un écrit dont il voulait s'emparer, et il n'a volé l'argent et les bijoux que pour masquer le motif de son crime. Admettez ce système, et vous comprendrez que l'assassin ait abandonné dix mille francs pour rendre un autre responsable de son forfait.

La ressemblance existant entre cette somme et la dette de l'écrivain donne à penser que le meurtrier connaissait le montant des effets souscrits par Marchand. Mais l'instruction n'a

vatuens à se rendre sans retard à la Mairie pour protester CONTRE tout projet de modification au sectionnement en cinq parties, arrêté par le Conseil général de Maine-et-Loire.

Lundi, au Sénat, dans le 2^e bureau, M. Blavier s'est fait nommer membre de la commission des pétitions, pour appuyer le renvoi au ministre des finances des pétitions des habitants de Maine-et-Loire, tendant à obtenir l'autorisation de distiller les mères des haies.

L'Exposition de Saumur

La Commission de l'Exposition de Saumur se réunira vendredi 3 juin prochain, à 3 heures, à l'Hôtel de ville de Saumur.

Notre *Avis aux Instituteurs* publié dans le numéro du 2 juin n'est pas complètement exact.

Voici, comme rectification et comme complément, le programme officiel touchant l'exposition scolaire :

CONCOURS organisé par le Comité agricole de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)

SEPTIÈME DIVISION

EXPOSITION SCOLAIRE

Première Subdivision. — Ouverte à tous les instituteurs du département.

I. Travaux des maîtres.

Mémoire sur le rôle, l'importance et le mode de fonctionnement de l'enseignement agricole dans l'école primaire.

Les manuscrits devront être adressés à M. le Commissaire général, à Saumur, le 13 août.

Diplôme de prix d'honneur et ouvrage classique d'agriculture.

Diplôme de grand prix.

— de 1^{er} prix.

— de mention honorable.

II. Travaux des élèves.

Rédaction, cahiers de devoirs, sur l'enseignement agricole et horticole, cartes agricoles. Mêmes récompenses auxquelles s'ajouteront un certain nombre de volumes.

III. Collections scolaires.

Exposées par les maîtres et les élèves.

Herbiers généraux.

Herbiers de l'arrondissement.

Herbiers spéciaux savoir :

1^o Plantes cultivées en France;

2^o Plantes cultivées dans la région;

3^o Plantes nuisibles dans les cultures;

4^o Arbres et arbustes des plantations des forêts;

5^o Arbres et arbustes fruitiers;

Collections de semences, alimentaires, fourra-

gères, industrielles, diverses et potagères.

Collections de bois de toutes essences montrant la fibre, la tranche, l'écorce, l'aubier, le cœur.

Collections de matières minérales constitutives du sol arable et du sous-sol, argile, silice, calcaire, etc.

Collections de matières extractives de la région.

Mêmes récompenses.

Deuxième Subdivision. — Ouverte aux instituteurs de l'arrondissement.

I. Travaux des maîtres.

Même sujet, mêmes récompenses.

II. Travaux des élèves.

Mêmes sujets, mêmes récompenses.

III. Collections scolaires.

Mêmes objets, mêmes récompenses.

ALERTE MILITAIRE

On nous prie d'annoncer qu'une alerte de jour et une alerte de nuit auront lieu dans le courant de ce mois.

TRAMWAYS SAUMUROIS

On nous apprend, dit le *Courrier*, que la commission nommée par le Conseil municipal et composée de MM. Coutard, Galbrun, Bourguignon, Bonneau et Vinsonneau, a obtenu une audience de M. le ministre des travaux publics.

Les membres de cette commission ont l'intention d'appuyer énergiquement les réclamations présentées par le Conseil municipal de Saumur et les six mille signataires des pétitions de la ville et des communes voisines intéressées.

LES VOLS D'AVOINES

L'affaire des fourrages suit son cours; l'enquête se poursuit dans le plus grand secret, parce que la justice a la certitude d'être sur la piste de nouveaux coupables qui viendront sous peu rejoindre les neuf voleurs, et complices recéleurs arrêtés dès le début par la police.

Aucun militaire ne se trouve compromis dans cette affaire qui ne touche en rien les intérêts du service de la guerre. Ainsi que nous l'avons dit, ce ne sont que des employés civils, hommes de peine, relevant seulement du préposé à la fourniture des fourrages de l'Ecole de cavalerie, qui sont sous les verrous, et des cabaretiers qui ont eu déjà maille à partir avec dame Justice.

Nous ne saurions trop recommander à l'attention de la police le quartier de Nautilly, à l'extrémité de la rue des Boires. Plusieurs maisons de ce quartier donnent une trop large hospitalité à de véritables gamins, et les nombreuses demoiselles, qui se réunissent parfois, ont un laisser-aller par trop gênant pour les personnes obligées de subir ce triste voisinage.

qu'on lui impute. Nous ne permettez pas que cet homme de bien reçoive le châtiment mérité par un criminel inconnu!

Un murmure flatteur accueillit la péroraison du jeune avocat. Un vieux magistrat qui se trouvait dans l'auditoire, résuma la pensée des assistants par ces paroles :

— Le défenseur a tiré de la cause le meilleur parti possible; malheureusement ses déductions ne s'appuient que sur des preuves morales, tandis que l'accusation repose sur des faits matériels précis et prouvés. Malgré la chaleur et le brillant du plaidoyer en sa faveur, l'accusé est condamné. Il ne s'agit plus que de savoir quelle sera la gravité de la peine!

Un coup de sonnette retentit. Une voix cria :

— Silence, messieurs!

(A suivre.)

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FÉRIÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P.^o

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 1^{er} juin. — Henri-Pierre-Alexis Fouqueau, rue de Fenet.

DÉCÈS

Le 1^{er} juin. — Pierre Maisdon, paveur, 43 ans, place du Mouton.

Le 2. — Ferdinand Lamprière, bijoutier, 20 ans, place du port Saint-Nicolas.

L'achat de chevaux en Angleterre pour l'École de Saumur

M. Robert Milton dit dans le *Figaro*:

« Plusieurs journaux ont sévèrement critiqué l'achat des chevaux ramenés d'Angleterre pour l'École de cavalerie de Saumur. Ces acquisitions périodiques se font depuis plus de cinquante ans et ont toujours rendu de grands services. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur cette question, il importe de connaître l'exactitude des chiffres. Contrairement à ce qui a été avancé, ce n'est pas trente-neuf chevaux qui ont été achetés pour cent cinquante mille francs, mais bien quarante chevaux qui ont coûté cent mille francs.

« Les crédits accordés n'ont, du reste, pas été entièrement dépensés : les chevaux, pris en Angleterre, reviennent à deux mille cent quatre-vingts francs en moyenne et à deux mille quatre cents francs rendus à Saumur, tous frais compris. »

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU à Angers

Favorisée par le beau temps, la première procession de la Fête-Dieu a revêtu cette année un caractère de grandeur et de beauté exceptionnelles.

La foule est partout, dans les rues et aux balcons de toutes les maisons, parées et ornées de draperies, de fleurs et de guirlandes aux couleurs éclatantes. La foule même, avec la variété et l'éclat des vêtements, est une fête pour les yeux, comme la procession, avec ses longues files de jeunes filles en blanc, avec ses bannières aux broderies étincelantes, ses drapeaux et les chefs-d'œuvre des corporations, l'or des vêtements sacerdotaux brillant parmi la verdure et les fleurs.

La nomenclature et l'ordre du cortège étaient les mêmes que les années précédentes, sauf deux détails. L'externat Saint-Maurille, qui, cette année, venait immédiatement avant les étudiants des Facultés catholiques, exhibait aussi, pour la première fois, un magnifique drapeau en soie bleue, richement brodé de fleurs et d'attributs de la jeunesse, avec cette fière devise : *Dieu et Patrie*. Ce magnifique drapeau de la jeunesse studieuse, commandé par la maison Dolbois, est, avec le drapeau de Notre-Dame-de-l'Usine, un des plus beaux spécimens de la fabrique lyonnaise et du travail national.

L'autre innovation que nous avons à signaler, est la présence d'une section spéciale de jeunes filles de la Confrérie de Notre-Dame-de-l'Usine. Placées immédiatement devant les dames patronesses, ces soixante-dix jeunes filles des grandes usines du Clon, de l'Ecce-Homo, de la Madeleine et de la corderie Delahaye portaient aussi une riche bannière, don particulier du directeur de Notre-Dame-de-l'Usine.

Partout la foule, venue de partout, se montre respectueuse, pas toujours silencieuse, mais les paroles échangées à mi-voix attestent l'intention certaine du respect. Et à mesure que passe le cortège, qui dure bien trois quarts d'heure environ, après que l'on a constaté la virtuosité, ou l'ensemble ou la justesse des corps de musique, Saint-Julien, Saint-Urbain, Mongazon, les Volontaires de M. Lotz ; après que l'on s'est montré avec admiration les drapeaux, brancards et statues patronales des corporations, quand apparaît le Grand-Séminaire et les chanoines en chape chantant gravement les hymnes ou proses du jour, le silence se fait, les têtes se découvrent et s'inclinent et le Dieu de l'Eucharistie porté sous le dais passe, au milieu de la foule recueillie dans une sincère vénération.

Nous le constatons avec regret, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, tout ce qui dépend du gouvernement s'était tenu ou avait été tenu rigoureusement à l'écart.

La solennité religieuses du Sacre n'a plus rien d'officiel. C'est une manifestation spontanée de la foi de la population angevine.

Dans toutes les fêtes publiques profanes on a soin de faire intervenir l'armée ; on l'exclut uniquement des fêtes religieuses. Le prétexte, c'est que l'on ne veut pas gêner la liberté de conscience. Est-ce que, dans bien des circonstances où l'on emploie nos troupes, on demande aux soldats leur manière de voir ? Ne sont-ils pas souvent contraints de remplir, en dehors du service ordinaire, des offices qui sont pour eux de pénibles corvées ?

Si l'on écarte rigoureusement l'armée de nos cérémonies catholiques, c'est que l'on veut bannir toute idée de Dieu de notre grande force nationale, comme on l'a exclue des écoles et des hôpitaux.

Mais les particuliers savent rendre au Très-Haut l'hommage qui lui est dû. Plus que jamais, on l'a constaté hier sur le parcours de la procession. Toutes ces tentures qui décoraient les maisons, toute cette multitude qui se prosternait avec respect au passage du Saint-Sacrement prouvent que la foi est profondément vivace au cœur du peuple.

Il était près d'une heure lorsque la procession est rentrée à la cathédrale d'où elle était partie trois heures auparavant.

Durant tout le parcours, M^{re} Freppel, qui nous a paru un peu fatigué, a porté le Saint-Sacrement.

Les processions ont été également splendides à Nantes, Orléans, Le Mans, Rennes et autres cités plus heureuses que Saumur.

Espérons que dans un an nous jouirons à notre tour de la même liberté.

Voici ce que le *Petit Courrier*, rallié à la République, dit de la procession d'Angers :

« Comme les années précédentes, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu et a suivi son parcours habituel, depuis la cathédrale jusqu'au tertre Saint-Laurent. Cette solennité est passée dans les mœurs de la population angevine, et nous croyons bien gratuites les craintes de ceux qui s'imaginent qu'une municipalité quelconque supprimerait cette fête traditionnelle. Du reste, l'attitude très respectueuse de la population, l'empressement que mettent les habitants à tendre leurs maisons, prouvent que nos compatriotes sont profondément attachés à la procession du Sacre et que très mal venus seraient ceux qui froisseraient ce sentiment tout à la fois patriotique et religieux. »

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Lundi matin, une femme a été écrasée, non loin de la gare d'Etriché, par le train de marchandises 322, qui part d'Angers pour Le Mans à 6 heures 15.

Cette femme, âgée d'environ cinquante ans, était occupée à couper de l'herbe sur un talus, à deux cents mètres du passage à niveau de la gare d'Etriché. Lorsque le train est passé, elle est tombée ou s'est jetée plutôt, croit-on, sous la machine, qui l'a absolument décapitée.

Le mécanicien ne s'est pas aperçu de l'accident.

LES DANGERS DE LA BALANÇOIRE

Dimanche, dans l'après-midi, le jeune Godineau, Edouard, âgé de 16 ans, était monté sur une balançoire, à la Tour-Boulton, lorsqu'une maille d'une des chaînes vint à se rompre. Le jeune homme fut projeté à une certaine distance, et dans sa chute il se fractura la cuisse.

Le blessé a été transporté chez lui, à Angers, rue Plantagenet.

BRESSUIRE. — Des enfants qui jouaient parmi des décombres, dans le jardin de M. Pajou, jardinier à Bressuire, ont découvert, dans un coin, un squelette de femme dont les ongles étaient encore adhérents aux doigts ; un

bras paraissait avoir été scié à la hauteur de l'épaule. D'après l'avis du médecin, ce squelette serait celui d'une jeune femme de dix-huit à vingt ans, dont la mort doit remonter à quinze ou dix-huit mois.

INTRÉPIDES MARCHEUSES

La semaine dernière, douze Bretonnes des environs de Pontivy, parties à pied de leur pays, sont arrivées à Bourg-la-Reine près Paris : elles venaient rejoindre leurs maris, employés à la réfection de la ligne de Paris-Sceaux et Limours ; elles n'avaient pas reculé devant un voyage de 440 kilomètres exécuté à pied, en vingt-quatre jours, traînant avec elles armes et bagages.

VARIÉTÉS

Les corporations des arts et métiers de Saumur avant la Révolution

CORPORATIONS DES CORDONNIERS ET DES SAVETIERS-RECARRELEURS

(Suite) — (1)

Les maîtres savetiers avaient beau faire, ils ne pouvaient rivaliser avec leurs rivaux. Ce n'était pas des statues de cire que ces derniers érigeaient en honneur du patron commun, mais des autels de marbre. Les cordonniers avaient dans l'église de Nantilly une chapelle dont ils étaient les patrons et les présentateurs, et c'étaient eux qui présentaient à la collation de l'évêque le prêtre chargé du service de la chapelle. Quelques années après, la corporation offrit à la fabrique une somme de trois cents livres à la condition qu'on élèverait un autel de marbre ; que le jour de la fête patronale les cloches seraient sonnées à toute volée ; que le Saint-Sacrement serait exposé et qu'un *Miserere* solennel serait chanté.

Comment les corporations faisaient-elles face à ces dépenses ? Les droits payés par les apprentis, la vente des lettres de maîtrise étaient leurs ressources ordinaires ; la cotisation volontaire ou obligatoire, l'expédient auquel elles avaient recouru quand les circonstances l'exigeaient.

La première difficulté à laquelle on se heurte aujourd'hui lorsqu'on veut organiser une association ouvrière, c'est l'obligation de demander une cotisation aux membres de la communauté. Si petite que soit la somme exigée, prélevée sur le salaire, elle paraît toujours lourde et beaucoup ne peuvent la donner. Les anciennes corporations avaient évité cet écueil en se réservant le droit de vendre le travail. Les lettres de maîtrises étaient la propriété commune de la corporation ; elle pouvait en augmenter ou en diminuer le nombre, en élever ou en abaisser le prix au mieux de ses intérêts. L'élasticité de cette valeur permettait aux communautés de faire face à leurs besoins et l'intérêt particulier empêchait que l'on abusât de cette facilité.

Le prix de ces lettres pour les corporations qui nous occupent était de soixante livres. Les droits royaux, les frais de banquet et de confrérie doubtaient à peu près cette somme.

On a souvent reproché aux corporations de tenir les apprentis dans une dépendance absolue à l'égard des patrons. Ce reproche est exagéré. Sans doute l'apprenti ne pouvait comme aujourd'hui vagabonder d'atelier en atelier, mais il n'était engagé que pour deux mois. Ce temps expiré, il pouvait aller où bon lui semblait. Un employeur choisi parmi les maîtres recevait les demandes des patrons et les offres des apprentis.

Enfin, pour éviter qu'un maître plus habile ou plus riche ne développât son commerce au détriment de ses confrères, le nombre des apprentis était sagement limité. On ne pouvait en occuper plus de deux. On empêchait ainsi la trop rapide accumulation des richesses entre les mains d'un petit nombre et on arrivait à réaliser, autant qu'il est possible de le faire, le rêve humanitaire que poursuit la société depuis qu'elle existe, l'égalité des fortunes.

(A suivre.) O. DE CH.

(1) Voir l'*Écho Saumurois* des 22, 24, 26, 28 et 29 mai, 1^{er} juin.

UN ANNUAIRE ATTENDU

L'Union fraternelle vient de prendre l'initiative de la création d'un ANNUAIRE PROFESSIONNEL catholique. Bien des communautés religieuses, bien des familles chrétiennes manquaient de moyens d'information qui leur permettent de réserver leurs achats à leurs coreligionnaires. Cette grave lacune va être comblée.

Il est inutile d'entrer dans les détails pour faire ressortir les avantages d'une pareille publication. Les demandes d'inscription sont sérieusement contrôlées par une commission spéciale. De plus, le volume sera répandu à un nombre considérable d'exemplaires dans toutes les associations chrétiennes et les ordres religieux dont le concours est acquis aux auteurs de cette entreprise.

Toutes les demandes de renseignements et de notices doivent être adressées à M. le Secrétaire général de l'UNION FRATERNELLE, 14, rue des Petits-Carreaux, à Paris.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 3 avril, 12 h. 30 soir.

Le *Figaro* publie une lettre de M. Millevoye affirmant que, suivant la déclaration faite par le roi Humbert à Péronne, le gouvernement anglais avait pris l'engagement formel de couvrir l'Italie, le cas échéant, avec sa flotte.

HAVAS.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.

Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 4 20
En bonbonnes de 5 kil. — 4 40
— de 40 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : Maréchale, Violette, Hélotrope, Ylang et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.



HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE
Le Bandage-gant BARRÈRE
élastique, sans ressort ni
ciseaux, se moule, s'efface
sur le corps ; gêne nulle
est le dernier mot de l'affa-
blité et de la douleur.

BANDAGE-BARRÈRE, adopté par l'armée.
Collaborateur de passage à ANGERS, au Grand-Hôtel, Dimanche 14 Juin ; à SAUMUR, hôtel de la Paix, Lundi 15 Juin.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 30 MAI 1891

Froment-commercé	22 50	Boeuf ou vache, le kil.	1 30
id. halle (moyenne)	22	Veu	2
Méteil	17 40	Mouton	2 40
Seigle	12 75	Porc	1 60
Orge	12 65	Poulets la couple	4
Avoine	9 50	Dindonneaux	4
Sarrasin	—	Canards	4
Haricots blancs	35	Oies	10
Haricots rouges	30	Beurre le kilog.	2
Fèves	—	(Eufs la douzaine)	0 85
Châtaignes	16 50	Foin, la charretée de	75
Sol les 100 kil.	15	780 kilog.	75
Son	16	Luzerne	75
Pommes de terre,	—	Paille	35
la barrique,	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de	—	Chauvre 1 ^{re} qualité	—
157 kilog.	64	les 52 kilog. 500	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 38 33	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 36 55	—	Charbon de bois, les	16
		100 kilog.	4 50
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	
	la barrique 36 à —
Cidre de Normandie	
	40 à —
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 42

MONITEUR DE LA BANQUE
ET DE LA BOURSE
PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS
25^e ANNÉE
Revue économique et financière
Indépendante de toute société de crédit
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.
ABONNEMENT: SIX FRANCS PAR AN
ÉTRANGER: DIX FRANCS

Annuaire de l'Épicerie française et de l'Alimentation. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui nous semble appelé à rendre de réels services à toutes les personnes qui s'occupent des denrées alimentaires tant solides que liquides. Dans un fort volume de 1,800 pages, dont le prix est de 10 fr. cartonné, l'éditeur, M. Paul GARNAUD (Bourse du Commerce) a condensé, d'une façon très claire, près de 400,000 adresses du monde alimentaire gros et détail. Le classement des départements par ordre alphabétique avec tableau résumé en tête, et de Paris par arrondissements, permet de trouver instantanément tous les renseignements utiles sur cette matière.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11, et de M^e BROSSARD, notaire à Mazé.

ADJUDICATION

Le DIMANCHE 7 JUIN 1891, à midi, en l'étude de M^e BROSSARD, notaire à Mazé,

PREMIER LOT

La 1^{re} FERME DE LA CORBINIÈRE
Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 37 hectares 32 ares 70 centiares
MISE A PRIX: 32,000 francs
Fermage suivant bail de 12 ans à partir du 1^{er} novembre 1891: 4,366 fr.

DEUXIÈME LOT

La 2^{me} FERME DE LA CORBINIÈRE
Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 35 hectares 70 ares 50 centiares
MISE A PRIX: 30,000 francs
Fermage suivant bail de 6 ou 9 ans à partir du 1^{er} novembre 1891: 1,400 fr.

TROISIÈME LOT

CLOSERIE DU GENIÈVRE
Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 7 hectares 71 ares 20 centiares
MISE A PRIX: 10,800 francs
Fermage courant: 528 fr.

QUATRIÈME LOT

Closerie de la Chabulière
Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 2 hectares 21 ares 15 centiares
MISE A PRIX: 2,800 francs
Fermage courant: 136 fr.

CINQUIÈME LOT

CLOSERIE DU CORMIER
Sise commune d'Echemiré
D'une contenance de 3 hectares 20 ares 60 centiares
MISE A PRIX: 8,500 francs
Fermage courant: 340 fr.

SIXIÈME LOT

Ferme de la Guitoisière
Sise commune de Vieil-Baugé
D'une contenance de 25 hectares 23 ares 75 centiares
MISE A PRIX: 28,500 francs
Fermage courant: 1,100 fr.
Faculté de réunir les 3^e et 4^e lots.

Pour renseignements, s'adresser:
1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, 11, rue du Temple;
2^o A M^e BROSSARD, notaire à Mazé, dépositaire du cahier des charges.
Pour insertion sommaire,
F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 juin 1891
Château de l'Île Ponneau
Près de la Gare d'Orléans
Meublé ou non Meublé
SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC
On peut visiter.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
Une petite Propriété
Située au canton de la Tête-Noire, c^o de St-Lambert-des-Lévées,
COMPRENANT: Maison et jardin avec bassins, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.
II
60 ARES 50 CENTIARES DE TERRE, à la Levée-Neuve, même commune.
S'adresser: soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, route de Rouen, soit à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER DE SUITE
MOULIN A EAU SUR LE THOUET AVEC PRAIRIE
S'adresser à M. RUE, négociant à Saumur.

CIDRES
M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.
S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

FABRIQUE DE MONTREUIL-BELLAY
A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Qui aura lieu en l'étude de M^e HACAULT, le MARDI 9 JUIN 1891, à une heure du soir,
UNE MAISON
Avec toutes ses Dépendances
Située à Montreuil-Bellay
COUR ET JARDIN
MISE A PRIX: 5,000 Francs
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

A CÉDER
Magasin d'ÉPICERIE et MERCERIE
BUVETTE
Rue du Pressoir - Saint-Antoine, n^o 15,
Pour cause de départ et cessation de commerce
S'adresser au bureau du journal,

ENTREPOT DE PRODUITS CHIMIQUES
COURTET, rue Daillé, Saumur
Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs les 100 kilos.
Sulfate de cuivre, garanti pur, 50 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.
Soufre sublimé de Marseille, garanti pur, 1^{re} marque.

ENTREPOT CIDRE de Bretagne
PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.
ON DEMANDE Un Ménage pour servir à la campagne, le mari cultivateur-vigneron, et la femme bonne basse-courrière.
S'adresser au bureau du journal.

Américain - Tampon
BREVETÉ S. G. D. G.
Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS
En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, SUCC^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR
Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.
PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande
PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid
LE PAIN, 0 fr. 50
Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristallines- lessives, etc. — Importante économie de temps et d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne une blancheur éclatante.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés